

Le 3919 en 2020 : + 22% d'appels !



En 2020, la Fédération Nationale Solidarité Femmes avec l'équipe de la ligne d'écoute nationale 3919 Violences Femmes Info, a été particulièrement sollicitée et en particulier durant la période de confinement. **99 538 appels ont été pris en charge soit + 22% comparé à 2019.** Depuis 2017 — en particulier le dernier trimestre — jusqu'à fin 2020, Solidarité Femmes a constaté une augmentation de + 114 % des appels pris en charges écoutantes et chargées de pré-accueil du 3919.

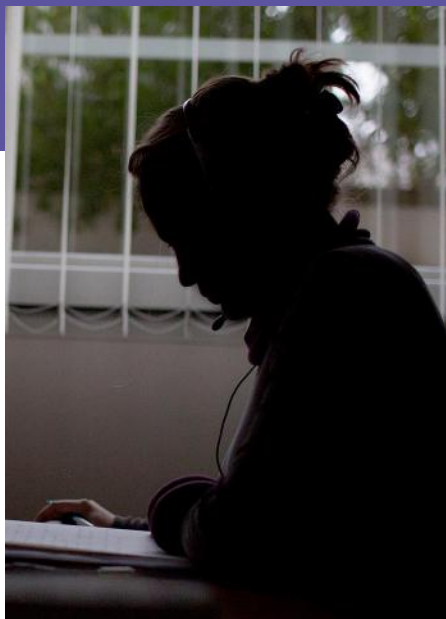
Mouvement #MeToo, affaire Weinstein en 2017, campagne Grande Cause 2018 puis la communication autour du Grenelle (communication autour du 3.9.19 lors du 3 septembre 2019) contre les violences conjugales... Tous ces éléments ont eu un impact majeur avec une croissance très importante et soutenue des appels. Cette évolution s'est poursuivie en 2020 en raison de la crise sanitaire Covid-19 et des différents confinements, avec +70% d'appels entrants comparé à 2019.

- **53 264 appels** concernent les violences à l'encontre des femmes soit + 19 % comparé à 2019 (+ 8 316 appels).
- La majorité des appels concernent les **violences conjugales** soit 95%.
- On note également une augmentation des **violences sexuelles** de + 9%.
- Dans la très grande majorité des cas, il s'agit d'une **femme victime**, et d'un **homme auteur de violences**. Et dans 69% des situations, ce sont les femmes concernées qui appellent.
- En 2020, les **proches** (13%) ont sollicité la ligne d'écoute de façon plus importante.
- Pour 86% les femmes **appellent pour la première fois** le 3919, qu'elles connaissant principalement par internet (26%).

APPELS PRIS EN CHARGE

2017	46 449 appels
2018	53 255 appels
2019	81 401 appels
2020	99 538 appels





VIOLENCES POST SÉPARATION

Le danger reste prégnant au moment et après la séparation qui est une période à risques : près de 25% déclarent des violences post-séparation.

Pour près de la moitié de ces femmes, les violences se poursuivent plus d'un an après la séparation.

Préparer le départ : essentiel pour pallier aux situations de danger et d'urgence. C'est le rôle des associations spécialisées.

LES FRANCILIENNES SOLLICITENT LE PLUS LE 3919

- Ile de France : 26%
- Auvergne Rhône-Alpes : 11%
- Occitanie : 9%
- Paca et Hauts-de-France : 9%

AU NIVEAU NATIONAL, 97% DES APPELS AYANT POUR MOTIFS LES VIOLENCES CONJUGALES, LA VICTIME EST UNE FEMME.

- Dans 69% des situations, ce sont les femmes concernées qui appellent.
- 86% d'entre elles appellent pour la première fois le 3919, trouvé par internet (26%).

Les proches (ami·e·s, voisin·e·s, collègues, etc.) ont sollicité la ligne d'écoute de façon plus importante en 2020.

LA SITUATION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES :

- 49% ont entre 20 et 39 ans
- 53% d'entre elles ont un emploi
- 40% des victimes sont mariées et 27% en concubinage.
- 83% ont au moins un enfant
- 75% des situations les violences sont commises par leur partenaire régulier
- 68% des victimes résident avec le partenaire violent.
- 59% des victimes veulent quitter le domicile conjugal. L'éviction de l'agresseur est importante, mais de nombreuses femmes préfèrent partir du fait de l'insécurité et de la reviviscence des traumatismes dans le lieu où elles ont subi des violences. Les centres d'hébergement spécialisés doivent être en nombre suffisant.



6 TYPES DE VIOLENCES CONJUGALES

- psychologiques : 84% des victimes
- verbales : 75%
- physiques : 58%
- sexuelles : 9%
(dont viol conjugal, 51% +12%/2019).
- administratives : 3%
- économiques : 19%

Les femmes victimes sont moins en emploi, ont moins de ressources et plus d'interruptions dans leur vie professionnelle que les auteurs de violences.

L'écart entre emploi des victimes (53%) et des agresseurs (69 %) est 3 fois plus important que dans la population générale.

La violence précarise et l'agresseur maintient son emprise et empêche le départ du domicile en limitant l'indépendance économique et l'autonomie des femmes.

En 2020, plus d'une femme sur dix a déclaré lors de l'écoute avoir été menacée de mort.

DÉMARCHES ET SOUTIEN

La famille représente pour 48% des femmes victimes (n= 3 184) le premier soutien. Mais 25% indiquent être restées sans trouver de soutien.

Parmi les institutions, les forces de l'ordre (36%) et les services de santé (28%) sont les plus sollicités avant la justice (14%) et les services sociaux (10%). Après l'appel, les orientations sont réalisées vers les structures spécialisées en particulier du réseau Solidarité Femmes, mais aussi des autres dispositifs associatifs ou institutionnels.



FOCUS : FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

En 2020, 716 appels dont 680 femmes en situation de handicap/invalidité (+26% / 2019).

- 84% d'entre elles considèrent leur handicap ou invalidité comme étant à l'origine de l'apparition ou de l'aggravation des violences subies.
- Pour 31% des femmes victimes, le handicap ou l'invalidité est une conséquence des violences exercées.
- Les violences sexuelles : 13% des victimes avec un taux de victimation plus élevé concernant le viol conjugal (56% pour 51% pour les femmes sans invalidité/handicap).
- Les violences économiques : 33% des victimes en situation de handicap : la confiscation des revenus est plus importante (12% contre 7% pour les femmes sans invalidité/handicap).



2021 : extension des horaires du 3919

6 000 appels en moyenne se présentaient avant la campagne Grenelle de 2019 et la période de pandémie Covid-19 de 2020. En octobre 2020, avant le couvre-feu, le trafic d'appels se situait autour de 8 000 appels. Avec l'ouverture 24h/24, le trafic d'appels se situe entre 10 000 et 11 000 appels mensuels. 85% de l'activité du 3919 est réalisé sur les horaires de journée entre 9h à 22h et 15% des appels (entre 1 500 et 1 800) nous parviennent la nuit, entre 22h et 9h.

FOCUS : ENFANTS CO-VICTIMES

Près de 20 000 enfants sont concernés par les violences au 3919.

- 97% des femmes décrivent une exposition aux violences et 31% des maltraitances directes. Ceci implique le financement des actions de soutien aux enfants co-victimes y compris dans les associations spécialisées.
- 55% des enfants se trouvent toujours au domicile conjugal. Après la séparation, malgré les violences conjugales, dans + d'1 fois sur 10, l'enfant réside pourtant chez le père ou est en résidence alternée (12%) pour 18% d'enfants résidant avec leur mère victime de violences.

LES PRÉCONISATIONS DE SOLIDARITÉ FEMMES

- Pour les femmes victimes : de ne pas les sanctionner lorsqu'elles quittent le domicile avec les enfants, y compris lors d'éloignement géographique ; la possibilité de dissimuler leur nouvelle adresse ; l'exercice exclusif de l'autorité parentale.
- Pour la sécurité des femmes et des enfants, des mesures contre les agresseurs : l'interdiction dans la loi de la résidence alternée et de la résidence exclusive ; lors de violences alléguées, la généralisation du recours à la suspension du droit d'hébergement avec un droit de visite au sein de lieux médiatisés ; et si violences répétées et graves : le retrait du droit de visite et d'hébergement.

**CONSULTER LE RAPPORT
EN COMPLET SUR
SOLIDARITEFEMMES.ORG**

